

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Euro-
Institut pour le cofinancement du projet INTERREG V
Rhin Supérieur "Plan d'action tri-national pour la santé
2020-2022"**

CP/2019/507

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Euro-Institut au titre de son nouveau projet "Plan d'action trinational pour la santé". Ce projet transfrontalier, cofinancé à 60% par des crédits européens (FEDER) dans le cadre du programme INTERREG VA Rhin Supérieur, va permettre de disposer d'une structure chapeau indispensable pour ce territoire afin de coordonner les réflexions et les actions transfrontalières à mettre en place pour progresser significativement sur cette thématique.

L'enjeu de la santé a pris ces dernières années une place importante dans la coopération transfrontalière à l'instar de ce qui se passe dans la société française, comme miroir aux préoccupations sociétales sur le sujet. En 2016, a été lancé le projet INTERREG « TRISAN » porté par l'Euro-Institut, un centre de compétence tri-national sur la santé, pour coordonner les projets de coopération en matière de santé dans le Rhin Supérieur.

Les études et pistes de coopération développées grâce à TRISAN ouvrent des perspectives de travail intéressantes. Elles ont notamment montré qu'un projet fédérateur est indispensable à l'échelle du Rhin Supérieur pour progresser de façon coordonnée sur une thématique complexe comme celle de la santé.

Aussi, le projet TRISAN s'achevant mi-2019, l'Euro-Institut a préparé le lancement d'un nouveau projet INTERREG de coordination sur la thématique de la santé intitulé « *Plan d'action tri-national pour une offre de santé transfrontalière* », prévu pour démarrer début 2020.

Le montant total du projet est de 955 000 €, comportant un co-financement d'INTERREG d'environ 453 000 €, complété d'une participation financière à hauteur de 200 000 € des partenaires suisses (cf. le plan de financement du projet en annexe).

Le nouveau projet INTERREG s'inscrit dans la continuité du projet TRISAN et vise principalement les trois grands objectifs suivants :

1. construction d'un plan d'action tri-national pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin Supérieur sur la base de projets opérationnels ;
2. réalisation de projets concrets dans les domaines de l'observation de la santé, la mobilité des patients, la pénurie en personnels de santé, la promotion de la santé

- et l'épidémiologie ;
3. réflexion sur l'opportunité et les possibilités de pérenniser TRISAN.

Un projet fédérateur au partenariat élargi

Le projet TRISAN a montré que c'est au niveau local qu'il est pertinent de travailler sur la résorption des obstacles dans le domaine de la santé, par la mise en œuvre de projets concrets (exemple de la maison transfrontalière de santé du projet en cours dans l'espace PAMINA), et ce, avec l'appui des Eurodistricts et des collectivités territoriales.

Des opportunités de coopération pour le Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin a déjà bénéficié d'un appui intéressant du premier projet TRISAN (2016-2019), notamment sur la thématique de la prévention de la perte d'autonomie.

Ce nouveau projet présente l'opportunité pour la collectivité départementale d'approfondir le travail de coopération notamment sur les thématiques suivantes :

- la maladie de Lyme ;
- la prévention de la perte de l'autonomie.

Plus encore, le projet comporte des actions qui s'inscrivent en cohérence avec la politique départementale en matière de santé :

- études des potentiels d'une offre de soins de proximité transfrontalière ;
- soutien à la mobilité des patients ;
- soutien technique aux Infobests pour les questions en lien à l'accès aux soins transfrontaliers
- contribution au Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Enfin, en préfiguration de la Collectivité Européenne d'Alsace, cette participation permettrait d'intégrer la gouvernance d'un projet à caractère fédérateur sur la santé, qui pourrait constituer l'une des thématiques fortes du futur schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Outre l'implication des services sur certaines actions du projet, la participation financière attendue du Département est de 5 000 € pour la période 2020-2022.

Compte-tenu des enjeux de la thématique et du caractère fédérateur du projet, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à l'Euro-Institut une subvention de 5 000 € pour le cofinancement de son projet INTERREG « *Plan d'action tri-national pour une offre de santé transfrontalière 2020-2022* ».

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 18 novembre 2019, s'est prononcée favorablement sur cette proposition.

Les crédits correspondants sont proposés dans le projet de budget primitif de 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Euro-Institut pour le cofinancement du nouveau projet INTERREG VA "Plan d'action trinational pour la santé 2020-2022" ;*
- d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération ;*
- d'autoriser son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY